



Féchy, le 29 octobre 2019

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

**Séance du Conseil Général du 10 décembre 2019**

**Préavis n° 5/2019 – Budget 2020**

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2020 établi sur la base de l'évaluation des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2020 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 7'277'722.—
❖ aux recettes	CHF 7'039'524.—
	<hr/>
soit un excédent de charges de	CHF 238'198.—
	=====

Ce budget était à votre disposition sur le site internet communal ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

Le montant alloué à la Municipalité a été adapté à la moyenne prévisible des engagements des élus. Il tient compte des charges AVS et LPP pour les municipaux. Les salaires du personnel ont été légèrement augmentés ; les charges LPP et la participation des employés ont été adaptées aux prévisions des offres. Une demi-compensation de l'augmentation de la charge LPP a été prise en charge par la Commune.

**2. FINANCES**

Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés sur la base des acomptes facturés en 2019 et des soldes encaissés pour les années précédentes sur l'exercice courant.

### **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

#### Forêts :

Le budget du compte forêts tient compte du travail supplémentaire des bûcherons pour extraire les bois « bostrychés » ainsi qu'une baisse des subventions cantonales.

#### Vignes :

Pour mémoire les versements de la Cave de Mont-Féchy s'échelonnent sur 2 années comptables. Au vu de la récolte 2019 quantitativement et qualitativement optimale et malgré une probable pression sur les prix, la prévision de vente de moût devrait rester stable.

#### Bâtiments :

Les charges d'entretien des bâtiments communaux prévoient plusieurs entretiens, achat de mobilier et quelques réfections.

#### Ancien Collège

Selon le planning transmis par l'architecte, il est prévu que les travaux de réfection du bâtiment soient terminés à la fin du mois de mai 2020. Le budget d'exploitation de l'Ancien Collège a été calculé sur une période d'exploitation de 6 mois, soit de juillet à décembre, permettant ainsi d'absorber un mois d'éventuel retard dans les travaux.

#### Collège de La Pra

Le montant de location des classes payé par l'ASSAGIE reste stable.

### **4. TRAVAUX**

#### Routes, ruisseaux et voirie

Ce groupe de comptes englobe l'entretien courant ainsi que l'entretien particulier de plusieurs routes communales pour un montant global d'environ CHF 100'000.—. Le remplacement de l'éclairage public, permettant de faire des économies d'énergie, se fera par le biais d'un préavis qui sera présenté en 2020.

#### Ordures ménagères et déchets

Les frais de maintenance des « Moloks » doivent prévoir le changement des « chaussettes » qui après plusieurs années d'utilisation deviennent poreuses et inutilisables.

Les frais de fonctionnement de la déchetterie restent stables et pourraient être diminués en cours d'année prochaine en fonction d'un nouveau concept organisationnel.

#### Epuraton

Les frais de fonctionnement budgétisés de la station d'épuration intercommunale de Perroy (AIEE) sont de CHF 225'000.— pour l'année 2020, soit en baisse de CHF 15'000.—.

### **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

Le budget de l'ASSAGIE prévoit une diminution liée à la fluctuation de la population et au nombre d'élèves de notre commune.

## **6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE**

### Corps de police :

Notre participation à la police cantonale annoncée par l'Etat est en légère baisse par rapport aux comptes 2018 (-5,8%).

### Défense contre l'incendie :

Les frais de fonctionnement restent inchangés à CHF 32.— par habitant.

### Protection civile :

Les frais de fonctionnement restent stables, prévus pour 2020 à CHF 20.90 par habitant.

## **7. PREVOYANCE SOCIALE**

Notre participation à la facture sociale est en légère baisse de CHF 268'829.—, ceci n'étant que des prévisions. Les charges liées à l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile) sont transférées au canton.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil Général de Féchy**

- vu le préavis municipal n° 5/2019 ;
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

### **décide**

d'adopter le budget pour l'année 2020 qui prévoit un excédent de charges de CHF 238'198.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		la Secrétaire
 Andreas Meyer		 Katyla Labhard

Adopté en séance de Municipalité le 29 octobre 2019.